

Vendredi 29 avril 2022

FRANCE 24 : AVANT LA RUPTURE, IL FAUT SAVOIR DIRE



Après deux années particulièrement difficiles et marquées par une crise sanitaire qui l'a profondément désorganisée, la rédaction de FRANCE 24 est exsangue.

Le sous-effectif chronique dont elle souffre et les difficultés croissantes de planification qui en découlent ne permettent plus de tenir la cadence effrénée d'une actualité qui ne s'arrête jamais.

Les salariés font l'impossible pour assurer le fonctionnement de nos antennes, mais le point de rupture est en passe d'être atteint : rythmiques insoutenables, ruptures des cycles de travail, doubles vacations, sur-sollicitation d'un nombre de plus en plus réduit de journalistes... La dégradation des conditions de travail entraîne une fatigue généralisée, la multiplication des *burn-outs* et des arrêts maladie en cascade. Elle achève enfin d'entamer la motivation d'équipes dont l'engagement a toujours été sans faille.

Le Secrétariat général de FRANCE 24 navigue à vue et s'épuise à éteindre des incendies tandis que les renforts de pigistes promis depuis plusieurs mois se font désespérément attendre sur le terrain et qu'aucune amélioration significative n'est observée dans la planification des équipes.

Un diagnostic s'impose afin de mieux organiser la formation en interne, l'accueil des nouvelles recrues et ainsi développer l'attractivité de FRANCE 24, qui ne dispose pas des moyens lui permettant d'offrir à ses salariés un environnement serein et de bonnes conditions de travail.

- ➔ **Au-delà des dysfonctionnements structurels** de la chaîne et des contraintes inhérentes à la production d'information en continu, **nombre de situations de travail apparaissent dégradées et génèrent des formes de souffrance dont l'installation dans le temps est préoccupante.**
- ➔ **Le projet de refonte de la planification engagé par la Direction** est sans doute nécessaire, mais il ne peut se substituer à une **réflexion globale sur le fonctionnement de FRANCE 24 et les limites d'une organisation du travail vieille de 15 ans** qu'il convient de repenser à l'aune de l'évolution des modes de consommation de l'information.

Les élus CFTC jouent un rôle moteur dans l'expertise unanimement décidée par le CSE afin d'appréhender la question de la planification dans ses dimensions humaine et organisationnelle, notamment de **charge de travail, d'**articulation entre vie professionnelle et vie personnelle**, de travail en **horaires atypiques** et de **prévention des risques psychosociaux**... **Mais il y a péril en la demeure et il faut avant toute chose répondre à l'urgence.****



► **La situation actuelle présente des risques graves pour la santé des salariés et requiert des mesures exceptionnelles et immédiates !**

La **CFTC** a donc écrit à Marie-Christine SARAGOSSE pour lui demander, en vertu de **l'obligation de sécurité et de prévention de l'employeur**, d'adapter l'offre éditoriale de FRANCE 24 aux effectifs et **d'alléger la grille des programmes pour réduire la charge de travail des équipes éditoriales, techniques et du Secrétariat général.**